Image not found or type unknown

TVA intracommunautaire et DEB

Par **Visiteur**, le **28/03/2017** à **09:46**

Bonjour,

Ma question est la suivante :

Mon client "A" (un assujetti en France) achète de la marchandise chez son fournisseur "B" (basé en Europe et assujetti à la TVA)
le fournisseur "B" commande la marchandise en Bangladesh(hors UE) pour livrer directement par bateau en (Afrique hors UE) sans passer par UE

Circuit de la marchandise = Bangladesh(hors UE) ======> (Afrique hors UE)
Circuit de la Facturation achat entre mon client et son fournisseur = Grande Bretagne (UE) ======> (France)
Circuit de la Facturation vente entre mon client et son client = (France) ======> (Afrique hors UE)

Question:
Mon client a t il l'obligation de faire la DEB et d'auto-liquider la tva?

Question 2
Si la marchandise est partie d'un pays européen pour être livrée directement en son client en Afrique sans transiter par la France
Mon client a t il l'obligation de faire la DEB et auto-liquider la tva?

Merci d'avance pour votre aide.
=)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés